

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN 2024 À 18H00*

Conseillers en exercice : **26**

Conseillers présents ou représentés : **19**

Pouvoirs : **2** Votants : **17** Suffrages exprimés : **19**

L'An deux mille vingt-quatre, le **18 juin à 18 heures**, le Conseil syndical, légalement convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni, au siège du syndicat à Bléré, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président.**

La séance a été publique.

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher : Mme MAUDUIT Anne – M. Laurent DEPRICK

Absents excusés : MM. CHANTELOUP Lionel – NEVEU Laurent (pouvoir à M. OMONT Jean-Claude)

Communauté de communes Touraine Est Vallées : MM. DOUADY Philippe – MIOT Marc

Absents excusés : MM. ALARY Janick – BOUTIN Francis – ROCHE Christian

Tours Métropole Val de Loire : Mmes LÉPINE Maria – SUARD Patricia – BOULOZ Dominique – MM. CLÉMOT Philippe – DROUET Jean-Claude – SEBAOUN Christopher

Absents excusés : Mme SAVATON Nathalie (pouvoir à Mme LÉPINE Maria) – M. BOULANGER Christophe – DAGORET Frédéric – FRANÇOIS Emmanuel

Communauté de Communes Val de Cher Controis : MM. BERTRAND Jean-Paul – CHARLUTEAU Daniel – DUMONT-DAYOT Michel – MORIN Lionel – PAOLETTI Jacques – PETRUS Jean-Louis – RABIER Jean-Jacques

Absents excusés : MM. MARINIER Jean-François – HERMELIN Michel – LANTIGNY François – VERPEAUX Jean-François

Secrétaire de séance : M. CHARLUTEAU Daniel

Ordre du jour

0.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	3
1.	Vote du procès-verbal de la séance précédente	3
2.	Décisions du Président.....	3
3.	Décisions du Bureau.....	3
4.	Délibération n° 2024-019 : Modification du tableau des emplois et des effectifs.....	3
5.	Délibération n° 2024-020 : Occupation du Domaine Public Fluvial – ORANGE EVASION	6
6.	Délibération n° 2024-021 : Subvention exceptionnelle à la société Elément audiovisuel.....	6
7.	Questions diverses.....	7

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. Daniel CHARLUTEAU est désigné secrétaire de séance.

1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 19 mars 2024 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Philippe CLÉMOT, secrétaire de séance.

2. Décisions du Président

M. PAOLETTI expose les décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits	2024-003	25/03/2024	Décision budgétaire modificative portant virement de crédits pour abonder le compte 673

3. Décisions du Bureau

M. PAOLETTI expose les décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
Renouvellement Ligne de trésorerie	2024-B013	19/03/2024	Après examen des résultats de la consultation, le bureau a retenu la proposition du Crédit Mutuel pour un montant réajusté de 250 000 €
Occupation du Domaine Public Fluvial – AOT - BLERE - plage	2024-B014	19/03/2024	AOT pour la commune : plage et aménagements : zone de baignade, poste de secours, espace volley, toilettes, cabines de plage et tables de pique-nique

4. Délibération n° 2024-019 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35ème).

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 avril 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de délibérer sur les emplois du Syndicat Nouvel Espace du Cher ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité ;

Le Président propose donc à l'assemblée :

1. Avancements de grade 2024 :

Le Président expose au Conseil syndical que le tableau d'avancement de grades a été établi par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour 2024.

Il concerne deux agents qui remplissent les conditions d'ancienneté et de technicité.

Afin de permettre aux agents concernés de poursuivre leur déroulement de carrière, il est proposé au Conseil syndical de transformer les postes suivants :

- un poste d'ingénieur en poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 20/06/2024,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/11/2024.

La suppression des postes interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Social Territorial.

2. Nomination stagiaire de 3 agents contractuels :

Il est rappelé que ces agents contractuels assurent les missions d'agents fluviu-environnementaux.

Etant donné qu'ils donnent entière satisfaction dans les missions qui leur sont confiées, il conviendrait de pérenniser ces postes en les nommant stagiaires de la fonction publique territoriale, soit à compter du 01/07/2024.

Pour se faire, Monsieur le Président propose de créer 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet.

- **Niveau de rémunération des emplois :** Cadre C de la fonction publique territoriale.

La rémunération mensuelle sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux).

Il sera tenu compte des services antérieurs effectués pour déterminer la correspondance de l'indice de recrutement.

Cet indice pourra être revalorisé en fonction de la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

En outre, les intéressés pourront percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

3. Création d'un emploi d'architecte-chargé(e) de mission à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires, soit 21/35ème, sur le fondement du contrat de projet, par référence aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique, à compter du 01/09/2024

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an.

Nature des missions :

Le (la) futur(e) chargé(e) de mission devra :

1. Programmation :

Le futur(e) chargé(e) de mission pourra s'appuyer sur le travail des CAUE d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher qui accompagnent le NEC à compter de août/septembre 2024 sur un pré-diagnostic architectural, patrimonial et une approche paysagère ainsi que sur le travail d'un prestataire sur la concertation et la programmation fonctionnelle à partir de septembre 2024.

- Piloter la programmation de travaux conformément aux besoins/objectifs de la démarche globale, en tenant compte de la dimension participative
- Réaliser des études pré-opérationnelles et programmations détaillées
- Elaborer en cohérence avec le travail des CAUE le chiffrage détaillé des études et opérations de réhabilitation, en tenant des notions de coût global et de Qualité Environnementale des Bâtiments
- Définir les travaux réalisables en interne (équipe technique) et à déléguer
- Préparer et rédiger les dossiers de consultation des entreprises (DCE) nécessaires au lancement des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Assurer le choix des options techniques et environnementales et l'analyse technique des offres des entreprises au regard des spécificités du patrimoine fluvial (bâti ancien, risque inondation...)
- Préparer, déposer et suivre les dossiers de permis de construire et autorisations diverses
- Être force de proposition auprès des élus et de l'équipe du NEC

2. Suivi de chantier :

- Piloter les travaux de réhabilitation : suivre les marchés de maîtrise d'œuvre réalisés par les entreprises et artisans ; et assurer des missions de maîtrise d'œuvre en régie avec l'équipe technique du NEC
- Accompagner la conduite de chantiers participatifs
- Assurer le suivi technique des marchés de travaux et garantir une exécution dans les règles de l'art
- Assurer le suivi des contrôles techniques, SPS
- Assurer le suivi de l'exécution financière des marchés
- Participer aux réunions de chantiers, contrôler le suivi des chantiers, le respect des coûts, de la qualité et des délais

Niveau de recrutement et conditions particulières : Cadre B ou A de la fonction publique territoriale. L'agent devra justifier d'un diplôme d'architecte HMONP ou DPLG, expert en patrimoine ayant une solide expérience en matière de mise en valeur du patrimoine et de réhabilitation de bâtiments.

Niveau de rémunération de l'emploi : Cadre B ou A de la fonction publique territoriale. La rémunération mensuelle sera calculée par référence, au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens ou ingénieurs territoriaux. Cet indice pourra être revalorisé en fonction de la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

En outre, l'intéressé(e) pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des techniciens ou ingénieurs territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

4. Suppression de postes :

Dans le cadre d'avancements de grade, départs, le Conseil syndical a créé les postes afin de pouvoir nommer les agents sur de nouveaux grades. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient désormais de supprimer les postes occupés précédemment par ces mêmes agents.

Il est donc proposé de supprimer les postes suivants à compter du 20/06/2024 :

- 1 poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER la proposition du Président ;**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois annexé à la présente délibération à compter du 20/06/2024 ;**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**

5. Délibération n° 2024-020 : Occupation du Domaine Public Fluvial - ORANGE EVASION

Vu la pétition en date du 31 mai 2024 par laquelle l'entreprise ORANGE EVASION sollicite le renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public fluvial à Seigy pour l'installation des pontons, le bateau Tasciaca et deux bateaux électriques. L'occupation concerne l'ensemble de l'année, sauf pour les bateaux électriques qui seront sur le domaine du 01/07 au 15/11/2024.

L'arrêté d'occupation temporaire précisera que :

« Le pétitionnaire restera seul responsable de tous les accidents qui pourraient survenir aux tiers du fait de la présence de ces aménagements. De plus, il ne pourra en aucune façon se prévaloir de la présente autorisation pour rejeter sur l'Administration une part quelconque de responsabilité. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier technique joint à la demande et dans le respect des normes et législations en vigueur que ce soit pour le ponton, son amarrage et l'accès à l'installation.

Toute publicité est interdite sur le Domaine Public Fluvial. »

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER le Président à signer l'arrêté correspondant pour une durée d'un an portant autorisation d'occupation du DPF au pétitionnaire ORANGE EVASION, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.**

6. Délibération n° 2024-021 : Subvention exceptionnelle à la société Elément audiovisuel

La société de production Elément Audiovisuel a sollicité le syndicat afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle de 1 500€ pour la participation à la mise en lumière du territoire dans le concept de films innovants « Un canal et plus encore ».

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la société Elément Audiovisuel ;**

- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants, à l'article 65748.**

7. Questions diverses

- **Suivi anguilles : présentation des résultats du suivi 2023 (David Maffre - Ep Loire)**

Depuis 2016, l'Etablissement public Loire a mis en place sur le bassin du Cher un suivi permettant d'étudier la franchissabilité des ouvrages pour l'anguille. Cet indicateur doit notamment permettre d'identifier les points de blocage et évaluer l'efficacité des travaux de restauration de la continuité écologique. La campagne de terrain consiste à comptabiliser les anguilles et à les caractériser par type d'habitat au niveau des ouvrages. L'analyse des résultats recherche à déterminer la part des 5 facteurs influençant les densités d'anguilles, à savoir : *Distance à la mer, disponibilité des habitats, variabilités des échantillonnages, recrutement estuarien, franchissabilité des ouvrages.*

Les principaux résultats présentés par David MAFFRE de l'EpLoire (2023 et comparaison aux suivis précédents) sont encourageants sur les impacts positifs des investissements du NEC :

- Diminution des densités à Savonnières, Civray et au barrage de l'Abattoir depuis la mise en place d'équipement. Ces sites ne sont plus accumulateurs.
- Présence d'ouvrages toujours accumulateurs
 - Châtres sur Cher (point noir du bassin)
 - Rochepinard (forte variabilité annuelle – rôle des débits ? – Analyses complémentaires à mener)
- Larçay nouvellement accumulateur (accumulation probablement en lien avec une migration des anguilles sur le secteur post remontée du barrage)

De nouveaux suivis seront réalisés après l'aménagement du site de Ballan-Miré / St Genouph.

- **Erosion et ruissellement : présentation des 1^{ers} résultats (Pierrick LOUET en stage pour 5 mois)**

L'érosion des sols et le ruissellement sont des phénomènes à multiples enjeux : mise en danger des biens et des personnes, des services écosystémiques du sol (départ de terres arables...) et impacts sur la qualité de la ressource en eau. Le Nouvel Espace du Cher a lancé une démarche d'étude de ces phénomènes, qui se découpe en deux temps :

- Etude de l'aléa érosion à l'échelle du territoire d'action du NEC, utilisation du modèle MESALES (IFEN, 1998).
- Etude de l'érosion des sols et du ruissellement à l'échelle de masses d'eau à enjeux, utilisation du modèle Watersed (Landemaine, 2015).

Le 1^{er} territoire analysé est le bassin-versant du ruisseau de Thoré (Civray-de-Touraine). Ce travail permettra de proposer des aménagements tels que des haies, des fascines pour diminuer l'érosion et le ruissellement.

Les premiers résultats de ces deux démarches sont présentés par Pierrick.

Les élus apprécient le travail réalisé : la méthode et les cartes sont éclairantes. Ce travail va permettre l'aide à la décision pour de futures solutions visant à limiter le ruissellement et l'érosion des sols.

- **Contrat territorial : point d'étapes sur les études affluents, zones humides, continuité Ballan-Miré/Saint-Genouph**

- **Etude sur des affluents du Cher**

Le NEC a lancé en 2023 une étude hydromorphologique sur 3 affluents du Cher : le Chézelles (37 & 41), le Sénelles (37 & 41) et le Traine-Feuilles (41). L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des causes de dégradation de l'état de ces cours d'eau en vue de prévoir des actions pour améliorer leur état, notamment écologique.

Les recherches bibliographiques et les prospections de terrain ont permis au bureau d'études CEREG de réaliser un diagnostic de chacun de ces cours d'eau, dont les résultats ont été présentés en réunion du comité de pilotage le 8 avril dernier.

Des ateliers sont prévus avec les élus et riverains concernés afin que chacun fasse part des enjeux qui lui semblent prioritaires parmi ceux identifiés lors du diagnostic. Les ateliers prévus sont :

Invités	Thème	Animateur	Date	Lieu
Riverains	Le Traine-Feuilles	Auxilia	19 juin, 17h30	Beauval, Saint-Aignan
Riverains	Le Chézelles	Auxilia	24 juin, 17h30	Mairie de S-Georges-sur-Cher
Riverains	Le Sénelles	Auxilia	25 juin, 17h30	Mairie de S-Georges-sur-Cher
Elus	Les 3 affluents	CEREG	27 juin, 14h	Mairie de S-Georges-sur-Cher

Les résultats de ces ateliers seront pris en compte par le bureau d'études pour proposer un programme d'actions adapté et qui prenne en comptes les attentes de chacun, pour améliorer l'état de ces cours d'eau. Un rendu est prévu à la rentrée de septembre.

- **Etude d'inventaire des zones humides**

Le marché a été passé en octobre 2023, pour un début des prospections en mars/avril 2024. Les objectifs sont d'inventorier les zones humides du territoire (sur la base d'une prélocalisation), de les caractériser et de proposer des mesures de préservation/gestion/restauration sur la base d'une hiérarchisation des enjeux. En 2024, la SEPANT inventorie la partie Indre-et-Loire. En 2025, le CDPNE se chargera du Loir-et-Cher.

Des prairies riches en biodiversité ont déjà été repérées. Pour mémoire, la SEPANT progresse par type d'habitat et non par commune.

Les résultats de l'inventaire sont visibles au lien suivant :

https://sepant.lizmap.com/cartes/index.php/view/map?repository=zh&project=zh_nec_2023

Une animation grand public est prévue le lundi 24 juin, de 18h à 19h30 à la prairie de Gramont, à côté du lac des Peupleraies (commune : Saint-Avertin).

- **Continuité Ballan-Miré Saint Genouph**

Un projet d'aménagement pour la restauration de la continuité écologique du Cher à Ballan-Miré/Saint Genouph a été dimensionné en 2023, avec pour objectif des travaux en 2024. Il fait suite aux aménagements déjà réalisés pour la continuité écologique à Savonnières, à Larçay/Véretz et à Saint Aignan.

Cependant un avis technique du pôle Ecohydraulique de l'OFB a conduit à revoir début 2024 la solution technique envisagée. Les délais de ce projet ont donc été modifiés et ne permettent plus d'envisager une réalisation des travaux en 2024 sans s'exposer aux crues hivernales.

L'Agence de l'Eau a conditionné « l'élaboration d'un prochain contrat à l'engagement des travaux sur l'ouvrage de Ballan-Miré au plus tard en 2024 ». Une demande de report des travaux à l'été 2025 auprès de nos partenaires financiers a donc été sollicitée.

En parallèle, le maître d'œuvre poursuit l'élaboration de la phase projet de la nouvelle solution technique (rapport PRO prévue mi-juillet). Des sondages géotechniques et des levés topographiques complémentaires ont été réalisés en juin.

En septembre 2024, un diagnostic archéologique sera réalisé. La mise en place d'un batardeau dans le Cher et d'un pompage sera nécessaire pour l'intervention de l'INRAP.

Le NEC a sollicité une demande de rencontre avec la Préfecture d'Indre-et-Loire sur ce dossier. Une proposition de rendez-vous est attendue.

- **Forts débits du Cher : conséquences sur les opérations portées par le NEC**

Cette année, le Cher a connu deux épisodes de crues importantes à plus de 400 m³/s (début avril et début mai). Les opérations du NEC s'en trouvent perturbées avec le report de plusieurs actions initialement prévues en mai :

- Réalisation de la cale de mise à l'eau de Bléré
- Travaux de réfection de la maçonnerie de Civray
- Remontée du barrage de Civray
- Décalage pour la pose des portes de Larçay
- Repérage des plantes envahissantes

- **Revalorisation des maisons éclésières : point d'étape (Juliette BRADFORD)**

Création d'un poste architecte : Il travaillera en binôme avec la chargée de la stratégie de valorisation des maisons éclésières du domaine public fluvial en place

Convention d'objectifs avec les CAUE d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher :

Ils nous accompagneront sur une étude architecturale et paysagère à l'échelle de l'ensemble des maisons et de la vallée du Cher et un diagnostic plus abouti et des éléments tangibles de travaux à réaliser en vue de la conservation du bâti et de son amélioration. Signature prévue en septembre.

Etude pour mettre aux normes l'assainissement autonome pour les maisons concernées. Les travaux d'assainissement seront réalisés au fur et à mesure. Le site de Nitray est identifié pour 2024.

Bilan des assemblées (du 28 au 31 mai 2024)

4 journées : atelier itinérant à vélo pour préfigurer le parcours des maisons éclésières

Chiffres : 20 personnes/jour soit 80 personnes pendant la semaine

→ Elus des communes, EPCI, Pays, offices de tourisme, Fondation du patrimoine, associations, habitants, occupants des maisons, représentants acteurs tourisme etc.

Ce que l'on retient : Orientations thématiques pour chaque séquence, Assemblée locale, Points d'intérêt, lieux de vie et Vers un parcours fluvestre

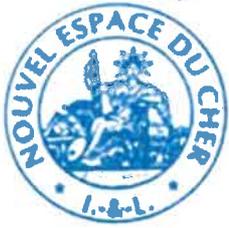
Journées Européennes du Patrimoine 2024 : 2 itinéraires à pied en bord de Cher avec le Pays d'art et d'histoire : Larçay > Véretz : 3km à pied donc 6 A/R + Chandon > Nitray : 1,4 km

Montage de plusieurs dossiers de financements pour la phase de préfiguration à venir : LEADER, A vos ID, Fondation du patrimoine, Fondation Carasso, Fonds vert

Comité des financeurs et entretiens préalables avec les Président-es de départements et Région, et les sous-préfets de Tours, Loches et Romorantin-Lanthenay.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 19H57.

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Le secrétaire de séance,
Daniel CHARLUTEAU